

Toujours plus pour les profits, toujours moins pour les salaires !

Le Smic : non-augmentation

Quelques rappels : le SMIC a été revalorisé de 0,93% au 1er janvier 2017 (niveau officiel de l'inflation), augmentation automatique dite « sans coup de pouce ». Cela veut dire que rien n'est fait pour que les salarié-es les moins payé-es (dont 2/3 sont des femmes) soient augmenté-es réellement, que leur travail soit reconnu et que les inégalités diminuent. Cette augmentation du SMIC n'a été que de 0,7% en moyenne entre 2013 et 2015 contre 3% dans la période précédente. Il faut rappeler que l'augmentation du SMIC sert aussi de référence pour les autres augmentations de salaires au-dessus.

Mentionnons que certains ont exprimé leur accord avec cette décision gouvernementale : la CFDT toujours prête à montrer son soutien aux politiques patronales et au gouvernement et... Marine Le Pen qui montre là son vrai visage : loin de celui d'une championne de la défense des intérêts des ouvrier-es et employé-es.

Le CICE : trappe à bas salaires

Le Crédit pour la compétitivité et l'emploi a permis de verser 43 milliards d'euros aux entreprises, soi-disant pour permettre de résister à la concurrence, d'améliorer l'emploi... sans que cela se traduise par des créations d'emplois. Le chômage reste toujours élevé (9,7% officiellement pour la seule catégorie des personnes qui ne travaillent pas du tout). Sa baisse est pour l'essentiel liée aux plans gouvernementaux sur la formation (les personnes sortent des statistiques) et aux nombreux contrats aidés financés par l'Etat et rémunérés au SMIC (avec de nouvelles exonérations de cotisa-

tions sociales pour les employeurs), contrats dont la pérennité est loin d'être assurée. Dans le même temps le CICE constitue une trappe à bas salaires puisque les entreprises se débrouillent pour que le maximum de salaires reste en dessous de 2,5 fois le SMIC afin de pouvoir bénéficier de ce dispositif. Si le CICE ne sert ni l'emploi, ni les salaires, ni les investissements qui stagnent aussi... cela veut dire que les milliards versés sont distribués en profits et en dividendes aux actionnaires (78 milliards ont été distribués par les entreprises du CAC40 en 2016, presque deux fois plus que le montant des investissements).

15h40... le 8 mars

15h40, c'est l'heure à laquelle les femmes ne sont plus payées pour une journée moyenne (différence de salaires entre les hommes et les femmes de 26%). Trop c'est trop, nous n'allons pas attendre que l'égalité se réalise selon le bon vouloir des patrons et du gouvernement.

Cette année un appel est lancé par la CGT, la FSU et Solidaires et avec de très nombreuses associations féministes pour une grève des femmes le 8 mars, en particulier contre les inégalités salariales. Et comme les négociations annuelles obligatoires traitent aussi de cette question, c'est l'occasion de prendre des forces pour faire bouger les choses dans nos entreprises, nos services et nos administrations.

Le site de la grève : 8mars15h40.fr

Cette année des grèves de femmes auront aussi lieu le 8 mars aux Etats-Unis, en Argentine, en Italie et dans de très nombreux autres pays.

Grève des femmes

Vos droits, vos luttes, votre syndicat...

www.solidaires.org contact@solidaires.org,

144 boulevard de la Villette 75019 Paris, 01 58 39 30 20



Un dégel dans la fonction publique qui n'en est pas un

Le point d'indice qui est la référence de calcul du salaire des fonctionnaires a été gelé entre 2010 et 2016, ce qui veut dire pour de très nombreuses personnes : 0 augmentation ou une augmentation seulement liée à l'ancienneté. Tout cela fait qu'entre 2010 et 2016, les fonctionnaires ont perdu par rapport à l'inflation 6,4 % ! La mesure purement électoraliste du dégel du point, s'est traduite par 0,6% d'augmentation en février 2017 après les 0,6% de juillet dernier. Ce dégel corrige à la marge, mais laisse la paie des fonctionnaires stagner dans un contexte où on leur demande toujours plus.

Tout reste à faire pour rattraper les pertes de salaires et réduire les inégalités. C'est pourquoi il est nécessaire de poursuivre le combat pour une augmentation uniforme de points d'indice pour toutes les agent-es de la fonction publique.

Les NAO

Les négociations salariales se tiennent dans les entreprises dans ce contexte.

Ce n'est pas par la seule force des négociations qu'il est possible de gagner des augmentations substantielles. En revanche la mobilisation des salarié-es, avec les acquis des luttes contre la loi travail et les solidarités construites dans ce long mouvement, peut permettre de créer un rapport de force pour peser sur les décisions, telle la lutte qui se déroule actuellement chez MacDo pour un salaire horaire à 13 euros. Il faut aussi être attentifs car ces négociations, après les lois Rebsamen et El Khomri, pourront autoriser au niveau de l'entreprise des conditions moins favorables sur le temps de travail que celles qui existent au niveau de la convention collective.

Des enjeux multiples donc.

Nous mobiliser pour exiger notre dû !

Nous voulons :

- Le SMIC à 1700 euros nets.
- Un rattrapage des pertes cumulées de pouvoir d'achat par une augmentation immédiate de 400 euros.
- Des augmentations uniformes et égales pour tous et toutes.
- Une revalorisation des accords de branches et la fixation des salaires professionnels par niveau de qualification (avec un indice et un départ de grille à minima égaux au SMIC).
- Dans la fonction publique et les entreprises publiques, nous voulons une forte revalorisation du point d'indice et une évolution des salaires définie par l'octroi de points d'indice supplémentaires (afin de réduire l'éventail des revenus) et le rééquilibrage par le haut des grilles indiciaires et du point.
- Le relèvement du début de grille indiciaire des fonctions publiques.
- La reconnaissance des qualifications dans les déroulements de carrière et la garantie d'une progression régulière de celles-ci.
- L'augmentation de la part socialisée pour augmenter les ressources de la protection sociale qui est un bien commun et doit échapper à la marchandisation.
- La suppression des stocks options.
- L'égalité salariale entre les hommes et les femmes.